



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

amiante

Question écrite n° 90009

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les risques de l'exposition à l'amiante. Les graves conséquences de la contamination par l'amiante en matière de santé publique sont désormais connues. Aussi, il souhaiterait savoir s'il entend prendre des mesures pour sensibiliser les collectivités territoriales à leurs obligations réglementaires en matière de repérage, de travaux et de gestion des déchets et s'il entend les soutenir pour remplir de telles obligations, notamment dans des bâtiments construits par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90009

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3294